

Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux Niveau Opérateur

BR CODE
DONNEZ DE L'ESPACE A VOS COMPETENCES

OBJECTIFS

- Appréhender la réglementation DT-DICT et le guide technique de sécurisation des chantiers.
- Situer son rôle parmi les niveaux de responsabilités des différents acteurs.
- Pouvoir réaliser des travaux à proximité des réseaux en respectant les différentes recommandations et prescriptions.
- Comprendre les conséquences d'un dommage et savoir réagir.
- Pouvoir obtenir l'autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR).

Adaptation au public concerné : Compte tenu de sa durée, cette formation doit être suivie en totalité

TEXTES DE REFERENCE : Décret n°2011-1241 du 5 octobre 2011, arrêté du 22 12 2015 relatifs au contrôle des compétences des personnes intervenant à proximité des réseaux.

ORGANISATION

Matériel pédagogique et technique :

Vidéo projection, exposés étayés par des diaporamas ou des études de cas.

Méthode et organisation :

- Méthodes actives adaptées à la formation des adultes.
- Questions réponses
- Partage d'expériences
- Salles de cours équipées

DUREE DE L'ACTION

1 jour (7 heures) dont formation 6 h et examen 1 h

par groupe de mini 1 à maxi 6 personnes

PUBLIC VISE

- Conducteurs d'engins et suiveurs d'engins travaillant sur ou à proximité de réseaux (généralement enterrés).
- Toutes les personnes, même non conducteurs ou suiveurs, devant assurer des travaux urgents sur ou à proximité de ces réseaux (nécessités par des raisons de sécurité, par la continuité d'un service public, etc.).
- L'AIPR opérateur est obligatoire depuis le 01/01/18 (voir dans l'arrêté de référence les délais et personnes concernées).

PRE REQUIS

- Savoir parler, lire et écrire le français.
- Posséder une expérience des travaux sur chantier.
- Carte d'identité à jour pour présentation à l'examen
- Être âgé de 18 ans révolus.

EVALUATION

Pas d'évaluation ni de validation en fin de formation. L'examen fait l'objet d'une séance particulière (Evaluation AIPR opérateur par QCM en ligne de 30 questions encadré par l'Etat : Test théorique national sur la plateforme du M.T.E.S. - Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire)

Sanction visée :

Attestation de formation.

En cas de réussite à l'examen, attestation de compétences AIPR niveau opérateur remise aux participants et à l'employeur. Celle-ci permettra au chef d'entreprise de délivrer l'AIPR selon le CERFA N° 15465*01.

INTERVENANTS

Enseignants qualifiés BR CODE, disposant d'une expérience significative en formation d'adultes et en utilisation professionnelle des engins de chantier. Formateur certifié A.I.P.R. Cette action est réalisée par notre partenaire, organisme de formation enregistré par le MTES en tant que centre d'examen par QCM.

PROGRAMME

Module théorique : formation AIPR pour les opérateurs :

- ▶ Rôle, mission et responsabilités de l'opérateur
- ▶ Identifier les principaux types de réseaux souterrains et aériens
- ▶ Mesurer les risques afférents aux réseaux souterrains et aériens
 - Selon les caractéristiques des énergies
 - Liés aux atteintes aux réseaux existants
- ▶ Savoir utiliser les moyens de protection collective et individuelle (EPI et EPC)
- ▶ Intégrer la notion de respect dans le cadre de son activité
 - Le respect de l'environnement
 - Le respect des marquages-piquetages
 - Le respect des signes avertisseurs et indicateurs
 - Le respect des moyens de repérage
 - Le respect du terrain
- ▶ Identification des situations dangereuses ou inattendues
- ▶ Imprécision du positionnement des ouvrages et de la technique utilisée
- ▶ Maintien de l'intégrité et du tracé des réseaux existants
- ▶ Recommandations en cas d'incident ou d'accident
- ▶ Règle des « quatre A »

Pratique :

- ▶ Identification des réseaux selon les plans et le marquage-piquetage sur la zone de travail
- ▶ Analyses de risques sur la zone de travail, par rapport à des situations exposées in situ par le formateur
- ▶ Reconnaissance des matériels en lien avec les réseaux

Examen AIPR Opérateur

MOYENS

- ▶ **Matériel standard :** A mettre à disposition une salle de formation contenant les moyens matériels standards (Surface d'au moins 2m² par stagiaire, tables, chaises, écran de projection ou mur blanc permettant l'utilisation d'un vidéoprojecteur, paperboard si possible).
- ▶ **Matériel technique :** Les ordinateurs / tablettes connectés à Internet sont mises à disposition par l'organisme de formation. En cas d'examen intra-entreprise, le client met à disposition des accès à Internet (Wifi).